

# CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS

SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 08/02/2021, s'est réuni en session ordinaire salle « La Grange », le 16 février 2021 à 19 heures 00, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 10 - Nombre de votants : 10

Etaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Daniel Désiré, Fabienne Trompas, Damien Chesnel, Alain Vandepitte, Gérald Bertrand, Francis Duplaix, Emilie Cousson, Amandine Ledon,  
Était absent : Yoänn Bonnefoy

Secrétaire de séance : Amandine Ledon,

Date de la convocation : 08/02/2021 (affichée et notifiée le 08/02/2021) Mention exécutoire : oui

Début de la séance : 19 h 00 - Fin de la séance : 20 h30

## ORDRE DU JOUR

- Débat Orientation Budgétaire
- Réaménagement de la cantine
- Travaux route de la Croix
- Route de la Font d'Ordieu
- Devis élagage
- Appel à projet Nature 18
- Bornage Sté GASTEAU
- RIFSEEP/LGD
- PCS
- Repas annuel des séniors - réflexion des ayants droit
- Compte rendu communauté de communes CCCF
- Courriers divers - Questions diverses

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Madame la maire fait part au conseil des inscriptions budgétaires qui seront proposées au BP 2021 :

Travaux cantine - Travaux voirie (route de la Croix – route de la Font d'Ordieu) - Acquisition de matériel  
Entretien de voirie - élagage.

Le détail de ces travaux seront développés au cours de la séance dans les points ci-après.

### **Réaménagement de la cantine**

Madame la maire rappelle le projet d'agrandissement de la salle « La Grange » en vue du réaménagement de la cantine scolaire. Ce projet a été préparé avec le concours du CIT et nécessite une déclaration préalable de travaux (- de 20 m<sup>2</sup>) rédigé sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte dans le cadre de travaux d'un ERP.

Madame la maire présente la proposition de contrat d'engagement de Mme Christelle AUROY, architecte DPLG.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve le contrat d'engagement de Mme Christelle AUROY, Architecte DPLG, et autorise Madame la Maire à le signer.

Les crédits budgétaires des dépenses de ce programme seront inscrits au Budget Primitif 2021 (estimation de 33 210 € HT – subvention du Conseil Départemental 30 % et de la DETR 50 %)

### **Travaux route de la Croix**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de la Route de La Croix -programmé en 2 tranches- et fait part de sa rencontre avec Messieurs Philippe BISSON et Franck BRETEAU (CIT) le jeudi 11 février dernier.

Madame la maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de France n'a pas programmé les travaux d'enfouissement de cette route (nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche). Donc il est envisagé de ne réaliser dans un 1<sup>er</sup> temps que la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le CIT chiffre le montant total de ces travaux à 90 000 € HT maximum.

Le financement de ces travaux est déjà prévu au budget (RAR)

### **Route de la Font d'Ordieu**

Madame la maire fait part au conseil municipal de l'état de dégradation de la route de la Font D'Ordieu (axe Farges-Allichamps – Bigny -Vallenay). Elle suggère de consulter des entreprises pour réaliser des travaux d'urgence par bandes, là ou il est nécessaire d'intervenir. Le conseil municipal approuve.

### **Devis élagage**

Madame la maire présente au conseil municipal le devis de l'entrepreneur Anthony COUDRIN relatif à l'abattage d'arbres dans « le sentier des Lutins » d'un montant de 1 440 €. Pour mémoire un précédent devis de l'entreprise THEVENET se chiffrait à plus de 2000 €. Par 9 voix POUR, le devis est accepté. Madame Amandine LEDON a voté CONTRE

### **Appel à projet Nature 18**

Madame la Maire fait part de ses contacts avec les responsables de NATURE 18 et de leur proposition de planter 4 noyers. Le conseil municipal se concerta pour définir l'endroit le plus adapté pour cette plantation en fonction de la nature du sol.

Par ailleurs Madame la Maire fait part de la présence d'une espèce rare d'orchidée sauvage sur des parcelles louées en lots communaux à l'Oisellerie-Route de Vallenay. Cette espèce est protégée et son implantation à FARGES-ALLICHAMPS est unique dans le Cher ; Le CEN propose à la commune de leur louer le parcellaire (au prix déjà pratiqué) dans le cadre de cette protection et d'y organiser les visites pédagogiques. Pour ce faire il faudra reprendre les lots déjà loués au 11 novembre prochain.

Le Conseil municipal émet un avis favorable. Le prix des lots est fixé à 15 €.

### **Bornage entreprise NADALIÉ**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27/11/2020 et le bornage effectué suite à cette décision.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres votants (9 voix – madame la maire n'ayant pas pris part au vote, son fils étant cadre de la Tonnellerie NADALLIÉ)

après consultation de la SAFER et des Services des Domaines

décide de céder ce parcellaire de 142 m<sup>2</sup> au prix de 0,40 € le m<sup>2</sup>, à la société GASTEAU qui supportera tous les frais inhérents à cette cession et notamment les frais de notaire et d'enregistrement.

Madame la maire est autorisée à signer tous les actes et documents afférents à cette vente.

### **RIFSEEP/LGD**

Madame la maire fait part au conseil municipal des deux documents qu'il faudra mettre en place prochainement et présente les documents supports qui devront être présentés aux agents, soumis et validés par le Centre de Gestion du Cher :

**Le RIFSEEP** (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel au sein de la Fonction Publique) composée de 2 primes avec des montants maximums règlementés par catégories d'agents.

**La LGD** (Ligne Directrice de Gestion) qui définit le mode d'évolution des carrières des agents par les avancements et promotions internes

### **Repas annuel des séniors** - réflexion des ayants droit

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'âge des bénéficiaires du repas des séniors.

Par 3 voix pour 65 ans, 6 voix pour 60 ans et une abstention, l'âge des bénéficiaires de ce repas annuel des séniors est fixé à 60 ans.

### **Compte rendu Communauté de Communes Cœur de France.**

Madame la maire fait part des décisions de la CCCF

- L'enfouissement de la route de la Croix non programmée
- Refus de participer à un assainissement semi collectif à FARGES-ALLCHAMPS
- La CdC va probablement retirer la voirie de l'intérêt communautaire

- La CdC va orienter ses budgets sur des projets à caractère touristique  
Se pose pour la commune de FARGES-ALLICHAMPS l'intérêt de rester dans cette Communauté de Communes, qui n'apporte rien mais prend beaucoup.

**Courriers divers - Questions diverses**

- Problèmes avec les arbres du château de la Commanderie
- Démonstration de matériel de désherbage à Bruère – coût du matériel 4500 €
- Courrier de Monsieur et Madame Gérard MAGRIAU – Isabelle PETIT sollicitant à nouveau une concession dans l'ancien cimetière (reprise d'une concession dont la commune aura exhumé au préalable les corps pour les réinhumer dans un ossuaire aux frais de la commune) : refus à l'unanimité des 7 votants (Madame Edith MICHELIC et Madame Fabienne TROMPAS n'ayant pas participé au vote car les demandeurs sont des membres de leur famille : frère et cousin)
- Créance irrécouvrable – Etat de la Trésorerie de Saint-amant-Montrond – impayés de METATRON (Monsieur François Bochet) d'un montant de 742,34 €
- CHS AINAY-LE-CHATEAU : recrutement d'accueillants familiaux thérapeutiques

Fin de la séance à 20 h 30

Affichage du compte rendu pour publication et notification le 17 janvier 2021  
Délibérations certifiées exécutoires par le maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond le